

COM(2020) 961 final

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020/2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 21 octobre 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 21 octobre 2020

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Projet de budget rectificatif n° 9 au budget général 2020 accompagnant la proposition relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à la Croatie et à la Pologne en rapport avec une catastrophe naturelle et pour verser des avances à l'Allemagne, à la Croatie, à l'Espagne, à la Grèce, à la Hongrie, à l'Irlande et au Portugal en rapport avec une urgence de santé publique

E 14408-9



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 9 octobre 2020
(OR. en)

11672/20

**Dossier interinstitutionnel:
2020/0297 (BUD)**

FIN 717

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	9 octobre 2020
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2020) 961 final
Objet:	Projet de budget rectificatif n° 9 au budget général 2020 accompagnant la proposition relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à la Croatie et à la Pologne en rapport avec une catastrophe naturelle et pour verser des avances à l'Allemagne, à la Croatie, à l'Espagne, à la Grèce, à la Hongrie, à l'Irlande et au Portugal en rapport avec une urgence de santé publique

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2020) 961 final.

p.j.: COM(2020) 961 final



Bruxelles, le 9.10.2020
COM(2020) 961 final

2020/0297 (BUD)

**PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF N° 9
AU BUDGET GÉNÉRAL 2020**

Accompagnant la proposition relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à la Croatie et à la Pologne en rapport avec une catastrophe naturelle et pour verser des avances à l'Allemagne, à la Croatie, à l'Espagne, à la Grèce, à la Hongrie, à l'Irlande et au Portugal en rapport avec une urgence de santé publique

Vu:

- le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 314, lu en combinaison avec le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,
- le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union [...] ¹, et notamment son article 44,
- le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2020, adopté le 27 novembre 2019 ²,
- le budget rectificatif n° 1/2020 ³, adopté le 17 avril 2020,
- le budget rectificatif n° 2/2020 ⁴, adopté le 17 avril 2020,
- le budget rectificatif n° 3/2020 ⁵, adopté le 17 juin 2020,
- le budget rectificatif n° 4/2020 ⁶, adopté le 17 juin 2020,
- le budget rectificatif n° 5/2020 ⁷, adopté le 10 juillet 2020,
- le budget rectificatif n° 6/2020 ⁸, adopté le 17 septembre 2020,
- le budget rectificatif n° 7/2020 ⁹, adopté le 6 octobre 2020,

la Commission européenne présente ci-après au Parlement européen et au Conseil le projet de budget rectificatif n° 9 au budget 2020.

MODIFICATIONS À L'ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR SECTION

Les modifications apportées à l'état général des recettes et à l'état des dépenses et des recettes de la section III sont disponibles sur EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu/budget/www/index-fr.htm>).

¹ JO L 193 du 30.7.2018.

² JO L 57 du 27.2.2020.

³ JO L 126 du 21.4.2020.

⁴ JO L 126 du 21.4.2020.

⁵ JO L 254 du 4.8.2020.

⁶ JO L 254 du 4.8.2020.

⁷ JO L 299 du 11.9.2020.

⁸ JO L XXX du XX.X.2020 (proposition de projet de budget rectificatif n° 8/2020, présentée le 28.8.2020).

⁹ JO L XXX du XX.X.2020.

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	3
2.	FINANCEMENT	3
3.	CREDITS DEMANDES DANS LE BUDGET 2020.....	4
4.	TABLEAU RECAPITULATIF PAR RUBRIQUE DU CFP.....	5

EXPOSÉ DES MOTIFS

1. INTRODUCTION

Le projet de budget rectificatif (PBR) n° 9 pour l'exercice 2020 accompagne la proposition¹⁰ de mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) pour un montant de 823 548 633 EUR afin de venir en aide aux pays suivants:

- la Croatie à la suite du tremblement de terre qui a touché la ville de Zagreb et les comitats de Zagreb et de Krapina-Zagorje en mars 2020 (683 740 523 EUR),
- la Pologne à la suite des inondations dans la voïvodie des Basses-Carpates en juin 2020 (7 071 280 EUR), et
- sept États membres (Allemagne, Croatie, Espagne, Grèce, Hongrie, Irlande et Portugal) en ce qui concerne les avances à verser pour faire face à l'urgence de santé publique majeure provoquée par la pandémie de COVID-19 au début de l'année 2020 (132 736 830 EUR).

Le PBR n° 9/2020 propose d'inscrire 734 596 756 EUR au budget général 2020, tant en engagements qu'en paiements, après déduction de l'avance déjà versée à la Croatie dans le cadre du tremblement de terre (88 951 877 EUR).

2. FINANCEMENT

Conformément à l'article 10, paragraphe 1, du règlement (UE, Euratom) n° 1311/2013 du Conseil du 2 décembre 2013 fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020¹¹, le montant total disponible au début de 2020 pour l'intervention du FSUE était de 1 150 524 045 EUR, ce montant correspondant à la dotation pour 2020 de 597 546 284 EUR, majorée de la dotation restante pour 2019 à hauteur de 552 977 761 EUR qui, n'ayant pas été dépensés, ont été reportés à l'année 2020 (les deux montants exprimés en prix courants).

Comme le montre le tableau ci-dessous, compte tenu de la précédente décision de mobilisation en 2020¹², le montant pouvant être mobilisé à ce stade de l'année 2020 s'élève à 871 530 231 EUR.

Montant actuellement disponible au titre du Fonds de solidarité:	Montant (en EUR)
Dotation annuelle de 2020	597 546 284
Majorée du montant non dépensé de la dotation 2019 reporté à 2020	+552 977 761
<i>[25 % de la dotation 2020 à retenir jusqu'au 1^{er} octobre 2020]</i>	<i>[149 386 571]</i>
Déduction faite du montant total de l'aide proposée en faveur du Portugal (ouragan Lorenzo), de l'Espagne (pluies extrêmes liées au phénomène DANA 2019), de l'Italie (conditions météorologiques extrêmes 2019) et de l'Autriche (conditions météorologiques extrêmes 2019).	-278 993 814
<i>Montant disponible de janvier à septembre 2020</i>	<i>722 143 660</i>
Montant maximal actuellement disponible	871 530 231
Montant total qu'il est proposé de mobiliser pour la Croatie, la Pologne et les avances concernant la COVID-19	-823 548 633
Disponibilités restantes jusqu'au 31.12.2020	47 981 598

¹⁰ COM(2020) 960 du 9.10.2020.

¹¹ JO L 347 du 20.12.2013, p. 884.

¹² Décision (UE) 2020/1076 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide au Portugal, à l'Espagne, à l'Italie et à l'Autriche, dont les conséquences finales ont été intégrées dans le budget rectificatif n° 4/2020, adopté le même jour.

3. CREDITS DEMANDES DANS LE BUDGET 2020

La Commission propose de modifier le budget 2020 en renforçant la ligne 13 06 01 de 734 596 756 EUR, tant en crédits d'engagement qu'en crédits de paiement (voir tableau ci-dessous).

Montants en EUR

Ligne budgétaire	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
13 06 01	Assistance aux États membres en cas de catastrophe naturelle majeure ayant de graves répercussions sur les conditions de vie, l'environnement naturel et l'économie	734 596 756	734 596 756
Total		734 596 756	734 596 756

4. TABLEAU RECAPITULATIF PAR RUBRIQUE DU CFP

En EUR

Rubrique	Budget 2020 (y compris BR 1-7/2020)		Projet de budget rectificatif n° 9/2020		Budget 2020 (y compris BR 1-7 et PBR 9/2020)	
	CE	CP	CE	CP	CE	CP
1. Croissance intelligente et inclusive	83 930 597 837	77 453 828 442			83 930 597 837	77 453 828 442
<i>Plafond</i>	83 661 000 000				83 661 000 000	
<i>Marge</i>						
1a Compétitivité pour la croissance et l'emploi	25 284 773 982	22 308 071 592			25 284 773 982	22 308 071 592
<i>dont part relevant de la marge globale pour les engagements</i>	93 773 982				93 773 982	
<i>Plafond</i>	25 191 000 000				25 191 000 000	
<i>Marge</i>						
1b Cohésion économique, sociale et territoriale	58 645 823 855	55 145 756 850			58 645 823 855	55 145 756 850
<i>dont part relevant de la marge globale pour les engagements</i>	175 823 855				175 823 855	
<i>Plafond</i>	58 470 000 000				58 470 000 000	
<i>Marge</i>						
2. Croissance durable: ressources naturelles	59 907 021 051	57 904 492 439			59 907 021 051	57 904 492 439
<i>Plafond</i>	60 421 000 000				60 421 000 000	
<i>dont part compensée sur la marge pour imprévus</i>	-465 323 871				-465 323 871	
<i>Marge</i>	48 655 078				48 655 078	
dont: Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) — Dépenses relatives au marché et paiements directs	43 410 105 687	43 380 031 798			43 410 105 687	43 380 031 798
<i>Sous-plafond</i>	43 888 000 000				43 888 000 000	
<i>Écart d'arrondis exclu du calcul de la marge</i>	888 000				888 000	
<i>dont part compensée sur la marge pour imprévus</i>	-428 351 235				-428 351 235	
<i>Marge du FEAGA</i>	48 655 078				48 655 078	
3. Sécurité et citoyenneté	7 152 374 489	6 368 527 141			7 152 374 489	6 368 527 141
<i>dont part relevant de l'instrument de flexibilité</i>	1 094 414 188				1 094 414 188	
<i>dont part relevant de la marge globale pour les engagements</i>	2 392 402 163				2 392 402 163	
<i>dont part relevant de la marge pour imprévus</i>	714 558 138				714 558 138	
<i>Plafond</i>	2 951 000 000				2 951 000 000	
<i>Marge</i>						
4. L'Europe dans le monde	10 991 572 239	9 112 061 191			10 991 572 239	9 112 061 191
<i>dont part relevant de la marge pour imprévus</i>	481 572 239				481 572 239	
<i>Plafond</i>	10 510 000 000				10 510 000 000	
<i>Marge</i>						
5. Administration	10 271 193 494	10 274 196 704			10 271 193 494	10 274 196 704
<i>Plafond</i>	11 254 000 000				11 254 000 000	
<i>dont part compensée sur la marge pour imprévus</i>	-982 806 506				-982 806 506	
<i>Marge</i>						
dont: dépenses administratives des institutions	7 955 303 132	7 958 306 342			7 955 303 132	7 958 306 342
<i>Sous-plafond</i>	9 071 000 000				9 071 000 000	
<i>dont part compensée sur la marge pour imprévus</i>	-982 806 506				-982 806 506	
<i>Marge</i>	132 890 362				132 890 362	
Total	172 252 759 110	161 113 105 917			172 252 759 110	161 113 105 917
<i>dont part relevant de l'instrument de flexibilité</i>	1 094 414 188	1 017 029 444			1 094 414 188	1 017 029 444
<i>dont part relevant de la marge globale pour les engagements</i>	2 662 000 000				2 662 000 000	
<i>dont part relevant de la marge pour imprévus</i>	1 196 130 377				1 196 130 377	
<i>Plafond</i>	168 797 000 000	172 420 000 000			168 797 000 000	172 420 000 000
<i>dont part compensée sur la marge pour imprévus</i>	-1 448 130 377				-1 448 130 377	
<i>Marge</i>	48 655 078	12 323 923 527			48 655 078	12 323 923 527
Autres instruments spéciaux	860 261 208	690 998 208	734 596 756	734 596 756	1 594 857 964	1 425 594 964
Total général	173 113 020 318	161 804 104 125	734 596 756	734 596 756	173 847 617 074	162 538 700 881